

MAIRIE DE DEVECEY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 26 AVRIL 2021

Présent(e)s : Michel JASSEY, Bertrand BOUILLON, Anna CHEVRAUX, Anne KRAGEN, Laëtitia LARROCHE, Philippe LEGRAND, Frédérique MARTIN, Gérard MONNIEN, Alexandre OUDIN, Françoise ROLLET, Ahmed ROUKEB, Robert STAS.

Absent (e)s et excusé (e)s : Caroline BRUN et Benoît ROBERT

Pouvoirs : Caroline BRUN à Laetitia LARROCHE
Benoît ROBERT à Anne KRAGEN

Secrétaire de séance : Françoise ROLLET

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 9 avril 2021 à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour un point :
Projet forêt gourmande.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise l'ajout de ce point qui sera traité après le 3ème point.

Ordre du jour :

- Autorisation d'occupation du domaine public avec tarification
- Déclassement du terrain cadastré AI n°823 du domaine public et acter la cession aux acquéreurs pressentis
- Actualisation du budget rénovation du stade de football : vestiaires, éclairage et revêtement des terrains.
- Questions diverses

1/ Autorisation d'occupation du domaine public avec tarification

Suite à un appel à projet sous forme d'événement sur le domaine public, la commune de Devecey a sélectionné l'offre de la société SIMPLI-CITE représentée par Alain STEHLY pour organiser une manifestation hebdomadaire de type marché de produits locaux et circuits courts.

L'implantation de ce marché se situera sur le parvis de la halle du village, le mercredi soir, de 16 à 21 heures du 12 mai au 15 octobre 2021. Le premier marché se déroulera le mercredi 12 mai 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour l'organisation de cette manifestation et autorise monsieur le maire à signer tous les actes nécessaires correspondant à cette activité.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de modifier la tarification du point 6 lors de l'occupation commerciale du domaine public « autre activité à caractère commercial » mentionnée dans la délibération n°22 du 17 mai 2019. Celle-ci sera de 0.50 € le mètre linéaire par jour d'occupation.

2/ Déclassement du terrain cadastré AI n° 823 du domaine public

Vu la demande de Monsieur et Madame SIRE, rue de la Roseraie, du 20 septembre 2016 ;
Vu la délibération du conseil municipal du 14 octobre 2016 accordant la vente d'une partie de la parcelle AI n°265 avec un prix de 60€/le m² ;
Vu la méthodologie à exercer pour désaffectation et déclassement un terrain du domaine public, à savoir :

Avant de désaffecter et déclasser un espace commun de lotissement en vue de le céder, une commune doit donc respecter la procédure prévue à l'article L.442-10 du code de l'urbanisme, à savoir obtenir l'accord de modifier tout ou partie des documents du lotissement :

- de la moitié des propriétaires détenant ensemble les deux tiers au moins de la superficie d'un lotissement,
- ou des deux tiers des propriétaires détenant au moins la moitié de cette superficie.

Cette modification doit être compatible avec la réglementation d'urbanisme applicable.

La commune a procédé à la désaffectation "physique" de la parcelle en cessant de l'entretenir et en l'entourant de barrières pendant une période de deux mois environ. Pour sécuriser la procédure, la maire a fait constater ces mesures de désaffectation par un huissier le 17 septembre 2020 à 10h05 et le 03 décembre 2020 à 10h10.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal constate la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public de la parcelle AI n°823 par 14 voix pour. La cession de ce bien pourra être actée avec les acquéreurs pressentis aux conditions définies dans la délibération du 14 octobre 2016.

3/ Actualisation du budget rénovation du stade de football : vestiaires, éclairage et revêtement des terrains.

Compte tenu des projets d'investissements et des capacités financières de la commune, l'équipe municipale a souhaité revisiter le projet de rénovation des vestiaires du stade en se concentrant sur la réfection du bâtiment des vestiaires (comprenant 2 vestiaires joueurs et un vestiaire arbitre), l'éclairage du terrain schiste et la remise en état des terrains. Le budget estimé par le maître d'œuvre est de 451 515 € H.T.

Vu l'article L.2334-32 et suivant du CGCT,
Vu le budget communal,
Le conseil municipal, sur proposition du maire de Devecey :

- décide d'annuler la délibération du conseil municipal du 4 octobre 2019 relatif au projet de rénovation du stade pour un montant de 600 000 € H.T ;
- s'engage à réaliser et à financer la rénovation du stade dont le montant s'élève à 451 515 € H.T
- sollicite auprès de l'Etat, le Département, les Fonds Leader, la Région et autre organismes des subventions pour ce projet.
- autorise le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : 13 voix pour et 1 voix contre

4/ Projet de création d'une forêt gourmande

La commission environnement en concertation avec le comité environnement, dans le cadre d'une réflexion sur la végétalisation du village a pour projet de créer une forêt gourmande sur un terrain communal.

Pour sa réalisation, le comité environnement souhaite bénéficier du soutien de la région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du festival des solutions écologiques qui se déroulera en septembre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le maire à déposer un dossier de demande de subvention par l'intermédiaire du comité environnement à la Région Bourgogne Franche-Comté.

5/ Question diverse

A la suite de plaintes récurrentes sur les travaux de voirie réalisés aux Vernes par le GBM, Monsieur le maire prendra rendez-vous avec les techniciens du Grand Besançon pour évaluer les malfaçons de ce chantier.

Clôture de la séance à : 20H20

ETAT DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE :

- 2021-20 : Autorisation d'occupation du domaine public avec tarification
- 2021-21 : Déclassement du terrain cadastré AI n° 823 du domaine public.
- 2021-22 : Actualisation du budget rénovation du stade de football : vestiaires, éclairage et revêtement des terrains.
- 2021-23 : Projet de création d'une forêt gourmande.